

# Rapport

Hors série de la Lettre mensuelle de la FIDH

## Première rencontre euro-méditerranéenne des familles de disparus

Paris - Genève - Bruxelles  
7-11 février 2000



*"La disparition de mon fils me brûle  
comme si je tenais une braise incandescente dans la  
main, cela fait neuf ans que cela me fait mal  
mais je ne peux pas lâcher".*

Une mère de disparu

décision et l'évolution de la situation politique dans le pays a permis, en 1999, de nouveaux développements. En juillet 1999, le roi Mohamed VI prenait la succession de son père Hassan II, évoquait pour la première fois la question des victimes de la disparition forcée et, en août 1999, une commission d'indemnisation était constituée.

Pour autant, non seulement les victimes et leurs familles n'ont pas encore reçu de réponse appropriée, mais elles déplorent que les mesures prises à ce jour soient largement insuffisantes et craignent qu'elles ne permettent pas un règlement global du dossier. En effet, aucune démarche officielle n'a été entreprise en vue de mettre en place une commission d'enquête indépendante et impartiale pour faire la lumière sur le sort de toutes les victimes, ainsi que pour les réhabiliter aux plans moral, psychologique et social. Quant à la Commission d'indemnisation, elle ne présente pas les garanties d'indépendance suffisantes et, en tout état de cause, elle n'a pu recevoir de demande que jusqu'au 31 décembre 1999, ce qui revient à exclure les victimes dont le cas n'a pas été élucidé, ainsi que leurs familles.

La FIDH a effectué une mission au Maroc en juin 2000, à l'issue de laquelle elle recommandé aux autorités, notamment, la création d'un organe indépendant permettant de traiter, dans sa totalité et hors de toute impunité, le phénomène des disparitions forcées mais aussi de toutes les violations graves des droits de l'Homme, d'établir la vérité des faits et les responsabilités encourues. Elle a par ailleurs considéré que le fonctionnement et la composition de la commission d'arbitrage chargée d'indemniser les victimes devaient être repensés et répondre aux critères d'un procès équitable : indépendance de ses membres, respect d'un débat contradictoire et droit à un recours effectif. Elle a rappelé que la nécessaire réparation des préjudices subis par les victimes ne pouvait se substituer à leur légitime exigence de vérité et de justice et souligné la nécessité de reconnaître publiquement leur souffrance et leur réhabilitation afin de construire une société démocratique.

Les représentants d'ONG et des familles suivants ont pris la parole : **M. Ben Abdeslam Abdelilah** (Association marocaine des droits de l'Homme - AMDH), **Me El Maadani Abderrahim** (Organisation marocaine des droits de l'Homme - OMDH), **Mme Esslami Houria** (Association des familles de disparus), **M. Ouzzane Omar** (Association des familles de disparus), **M. Manouzi Abdelkarim** et **M. Ouaddi Salah el din** (Forum Vérité et Justice et Comité de coordination des victimes Sahraouies), **M. Lahcen Moutik**, **M. Bouffous Lahcen** et **Daoud El Khadir** (Association des familles de prisonniers et disparus Sahraouis - AFAPREDESA), **Brahim Ballagh**.

Plusieurs rescapés (personnes disparues libérées après leur détention) ont apporté leur témoignage sur les mauvais traitements et les tortures infligés aux détenus, notamment sahraouis, par les autorités marocaines.

Les interventions ont mis en évidence la coordination entre les familles de disparus. Tous les intervenants ont demandé que les disparus encore en vie soient libérés immédiatement et puissent retourner chez eux, qu'un d'un comité indépendant soit constitué ayant pour mission de poursuivre les responsables, d'octroyer des indemnisations et de prévenir les enlèvements dans le futur.

## 1.6. Liban

La terminologie "disparition forcée" n'est pas toujours adaptée à la réalité libanaise, puisqu'il existe de nombreux cas de libanais que les autorités ne reconnaissent pas détenir mais dont les familles ont pu établir la détention. Le phénomène des disparitions / détentions est en outre compliqué par le fait qu'il concerne trois pays.

1) Près de 17000 Libanais disparus durant la guerre, et dont le sort n'a jamais été éclairci.

Ce sont pour la plupart des personnes enlevées par les différentes milices qui combattait au Liban. Les autorités libanaises n'ont jamais ordonné d'enquête pour déterminer le sort de ces personnes, laissant des milliers de familles dans le doute et dans un flou juridique inconcevable (question de la succession), auquel les autorités libanaises tentèrent de pallier sans toutefois répondre au besoin de vérité des familles. En effet en 1995, une loi fut votée au Liban, qui permet aux familles de déclarer elles-mêmes le décès de leurs proches, mais cette loi exclut toute notion d'enquête préalable à la déclaration du décès (éventuel).

- 2) Plusieurs centaines de Libanais détenus arbitrairement en Syrie, sans que cette dernière ne le reconnaisse, et dont le nombre exact n'a jamais pu être déterminé en raison des pressions des autorités libanaises et syriennes sur leurs familles et les défenseurs des droits de l'Homme évoquant la question. Il s'agit de libanais kidnappés au Liban pendant et après la guerre par les forces syriennes (ou l'armée libanaise, ou les milices pro-syriennes) et transférés en Syrie, où certains ont été jugés au secret. Leur détention en Syrie a pu être établie par leurs familles, certaines — rares — ont pu finalement obtenir un droit de visite, après des années de recherche.
- 3) Au moment de la rencontre euro-méditerranéenne des familles de disparus, on comptait quelques 182 Libanais détenus arbitrairement du fait des forces israéliennes. Kidnappées au Liban par l'armée israélienne ou l'Armée du Liban Sud (ALS: milice pro-israélienne), environ 140 personnes sont détenues illégalement au camp de détention de Khiam au Sud-Liban, dans la zone occupée par Israël, et quelques 42 Libanais sont détenus dans les prisons en territoire israélien. Ces chiffres sont fluctuants, en raison des libérations sporadiques, mais aussi et surtout à cause de la persistance des enlèvements. Depuis lors, le camp de Khiam a été fermé, mais on compte toujours des Libanais détenus en Israël.

La délégation libanaise était constituée des défenseurs de droits de l'Homme et des représentants des familles de détenus suivant : **Mme Halawani Wadad** (Comité des enlevés durant la guerre au Liban), **M. Aad Ghazi** (Soutien aux disparus en Syrie - SOLID), **M. Safa Mohammed** (Follow-up Committee for Lebanese detainees in Israel), **M. Haddad Georges** (Foundation for human and humanitarian rights in Lebanon - FHHRL), **Mme Harb Leyla** (Association libanaise des droits de l'Homme - ALDHOM), **M. Nassar Habib** (Mouvement des amis des familles de disparus), **M. Al-Asmar Wadih-Ange** et **Mme Daunay Marie** (Soutien aux libanais détenus arbitrairement - SOLIDA), **Mme Tanios Nawal** et **M. Tayar Fadel** (Comité des parents de disparus en Syrie) et **Mme D. Bassima** (parente d'une personne détenue en Syrie)

Les représentants des ONG ont exposé leur analyse de la situation des libanais disparus au Liban ainsi que de ceux détenus au secret en Syrie ou en Israël. Ils ont souligné l'insuffisance et, dans de nombreux cas, l'absence de réponses apportées par les autorités. De même les familles de disparus ont apportées leurs témoignages sur les pressions qu'ils subissent et l'épreuve que constitue la disparition d'un parent. Tous ont fait le constat de la ressemblance des scénarios de disparitions et des pressions que subissent les familles de disparus au Liban, ainsi que tous les proches de disparus des divers pays représentés lors de cette rencontre.

## 1.7. Syrie

On compte environ 3 000 personnes disparues en Syrie. Les Comités pour la défense des libertés démocratiques et des droits de l'Homme en Syrie (CDF, organisation membre de la FIDH, en exil) estiment à 400 seulement le nombre d'entre elles qui pourraient être encore en vie aujourd'hui. Ces personnes ont disparu à la fin des années soixante-dix et au début des années quatre-vingt, dans le contexte d'une forte répression menée à l'encontre de la mouvance islamique mais qui a touché de nombreuses personnes ne se réclamant pas de

## Liste des représentants des organisations partenaires

### ALGERIE :

M. Allalou Rachid	SOS Disparus
M. Bouchachi Moustafa	Défenseur des droits de l'Homme
Mme Ferghani Naïma	Association région Constantine
Mme Fahassi Safia	
Me Khelili Mahmoud	Syndicat des avocats
Me Tarhi Mohammed	Défenseur des droits de l'Homme
Mme Ghetas Hadjira	Association des familles de disparus
M. Smaïn Mohammed	

### EGYPTE :

M. Abou Se'eda Hafez	Organisation Egyptienne des droits de l'Homme (EOHR)
----------------------	--

### LIBAN :

Mme Halawani Wadad	Comité des enlevés durant la guerre au Liban
M. Mhaweij Roland	Soutien aux disparus en Syrie (SOLID)
M. Tayar Fadel	Soutien aux disparus en Syrie (SOLID)
M. Aad Ghazi	Soutien aux disparus en Syrie (SOLID)
Mme D. Bassima	Soutien aux disparus en Syrie (SOLID)
Mme Tanios Nawal	Soutien aux disparus en Syrie (SOLID)
M. Safa Mohammed	Follow-up Committee for Lebanese detainees in Israel
M. Haddad Georges	Foundation for human and humanitarian rights in Lebanon (FHHRL)
Mme Harb Leyla	Association libanaise des droits de l'Homme (ALDHOM)
M. Nassar Habib	Mouvement des amis des familles de disparus
M. Al-Asmar Wadih-Ange	Soutien aux libanais détenus arbitrairement (SOLIDA)
Mme Daunay Marie	Soutien aux libanais détenus arbitrairement (SOLIDA)

### LIBYE :

M. Zeydan Ali	Ligue Libyenne des droits de l'Homme
M. Gnan Salem	

### MAROC :

M. Ben Abdeslam Abdelilah	Association marocaine des droits de l'Homme (AMDH)
Me El Maadani Abderrahim	Organisation marocaine des droits de l'Homme (OMDH)
Mme Esslami Houria	Association des familles de disparus
M. Ouzzane Omar	Association des familles de disparus
M. Manouzi Abdelkarim	Forum Vérité et Justice
M. Ouaddi Salah el din	Forum Vérité et Justice
M. Lahcen Moutik	Famille de disparus sahraouis
M. Bouffous Lahcen	

### SYRIE :

M. Naysse Ghayyath	Comité pour la défense des droits de l'Homme et des Libertés démocratiques en Syrie (CDF)
--------------------	---

### TURQUIE :

M. Onen Yavuz	Fondation Turque des droits de l'Homme (HRFT)
Mme Tossun Hanim	Association des Mères du Samedi

## Liste des organisations partenaires représentées

### 1- Organisations françaises et internationales de défense des droits de l'Homme et de solidarité internationale

Amnesty International  
Ligue des droits de l'Homme (France)  
ACAT - France (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture )  
CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement)  
La Fondation Un monde par tous  
Novib  
Emmaüs  
Le réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme  
La Cimade  
Médecins du Monde

### 2- Organisations de défense des droits de l'Homme basées dans chacun des pays représentés

#### • Pour le Maroc

Forum Vérité et Justice  
Organisation marocaine des droits de l'Homme (OMDH)  
Association marocaine des droits de l'Homme (AMDH)  
Association des parents et amis de disparus au Maroc (APADAM)

#### • Pour l'Algérie

SOS Disparus (Maîtres Tahri, Bouchachi et Khelili, avocats des familles de disparus)  
Comité régional des familles de disparus à Constantine  
Association nationale des familles de disparus  
Collectif des familles de disparus en Algérie

#### • Pour l'Égypte

Organisation égyptienne des droits de l'Homme (EOHR)

#### • Pour le Liban

Comité des familles de détenus Libanais en Syrie  
Comité des parents de disparus durant la guerre  
Support of Lebanese in Detention (SOLID, 2 personnes)  
Follow-up committee of the Lebanese Detainees in Israeli Prisons  
Soutien aux Libanais Détenus Arbitrairement (SOLIDA)

#### • Pour la Syrie

Comité pour la défense des droits de l'Homme et des libertés démocratiques en Syrie (CDF)

#### • Pour la Turquie

Association des droits de l'Homme (IHD)  
Fondation des droits de l'Homme (TIHV)

#### • Pour la Libye

L'Association libyenne des droits de l'Homme